CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40 Nb. de représentés : 6 Nb. d'absents : 7 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/909:

Désignation de représentants à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE **BRET** Jean Paul, NASSIBOU BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano), PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), ARAYE Héléna (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS:

MM. ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Wichel FONTAINE

Affaire n°20/909: Désignation de représentants à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi relative à l'adoption de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a institué la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle a pour mission de réunir l'ensemble des partenaires institutionnels participant à la politique de prévention contre la perte d'autonomie et de coordonner autour d'une stratégie commune, à l'échelle départementale, les financements dédiés.

Cette instance a été élargie à l'habitat inclusif par la loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 27 novembre 2018.

Les Collectivités Territoriales volontaires qui contribuent au financement d'actions individuelles ou collectives sont membres de droit de la conférence des financeurs. (Article R 233-13 du Code de l'Action Sociale et des familles).

Le Conseil Départemental doit procéder au renouvellement de cette Assemblée, il convient donc de désigner deux représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• DE DESIGNER Madame ROUVRAIS Simone représentante titulaire et Madame ARAYE Héléna représentante suppléante pour siéger à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE SE SAIVE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20220929-20-909-DE Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022